



visite du parc éolien de la Grande Fosse le samedi 21 mai 2022

Le mot des élus

Crise énergétique et mobilisation des préfets

La crise énergétique majeure que traverse notre pays met plus que jamais en avant la nécessité de développer rapidement de nouveaux moyens décarbonés de production électrique. Le gouvernement interpellait en septembre l'ensemble des Préfets de Départements et de Régions en alertant sur le fait que « Notre pays fait face à une double menace, le dérèglement climatique et un risque de rupture d'approvisionnement énergétique dès l'hiver prochain. Ces deux menaces impactent la continuité de la vie de la Nation comme notre souveraineté. ». Pour y faire face, le gouvernement souhaite « Accélérer le développement des énergies renouvelables, car il s'agit du seul levier permettant d'avoir des capacités supplémentaires de production d'énergie décarbonée dès les prochains hivers. Les énergies renouvelables permettent de réduire notre consommation d'énergies fossiles et contribuent ainsi à la fois à la lutte contre le changement climatique et à notre indépendance énergétique. »

(Circulaire aux Préfets du 16/09 signée par 4 ministres : Intérieur, Transition Écologique, Transition énergétique, Industrie).

Le gouvernement souhaite aller plus vite

Une loi d'accélération du déploiement des énergies renouvelables est en cours d'élaboration, le Gouvernement souhaitant aller deux fois plus vite dans le développement de ces moyens de productions décarbonés. Le Président Macron a rappelé lors de son discours à Saint-Nazaire que l'éolien terrestre était indispensable mais qu'il fallait ouvrir le jeu, ce qui correspond tout à fait à notre démarche sur la commune de Val-et-Châtillon, unique secteur de la CC de Vezouze en Piémont avec celui de Cirey-sur-Vezouze présentant aujourd'hui une pré-faisabilité technique pour un projet éolien qui n'est aujourd'hui absolument pas défini étant donné qu'aucune des études écologiques, paysagères, techniques.... n'a été menée.

Réunion de cadrage avec les services de l'État

Une réunion avec les services de l'État de la Meurthe-et-Moselle s'est tenue courant octobre en préfecture. L'objectif de cette réunion était de discuter du projet avec tous les services concernés par le processus d'autorisation des projets éoliens (Préfecture, DDT, DREAL, DRAC, ARS, UDAP, agence de l'eau, ADEME...) afin de prendre en compte leurs préconisations et valider avec eux les protocoles d'études envisagés pour ce projet. C'est ce qu'on appelle le Pré-cadrage du projet.

Pour l'instant, les études n'ont pas encore démarré. Elle doivent coller à un cycle biologique complet, que la DREAL souhaite voir débuter durant l'hiver. Les études seront donc lancées en 2023. Elles ont pour objectif d'identifier précisément tous les enjeux de la zone de projet concernant la biodiversité, le paysage, l'intégration dans le cadre de vie... à cet effet un certain nombre d'experts (écologues, acousticiens, experts paysagers...) se rendront régulièrement sur la zone d'étude. Les écologues, par exemple, sillonneront la forêt plusieurs jours, à différentes saisons, pour étudier les espèces de chauves-souris présentes, leurs comportements de vols ; ils effectueront aussi des sessions d'observation de longue durée pour recenser les espèces particulières qui sont présentes dans le massif, leur comportement de vol, les lieux de nidification, les trajectoires de migrations... Des expertises seront menées sur les amphibiens, les reptiles, les insectes.

C'est uniquement la connaissance de l'ensemble des enjeux environnementaux, paysagers et techniques qui permettront de réfléchir au nombre et à la position des éoliennes. Ce travail de conception sera fait en 2024.

Une réflexion à Cirey-sur-Vezouze

Enfin, vous avez certainement entendu parler d'un projet éolien à Cirey-sur-Vezouze : c'est une réflexion qui est menée de concert avec la réflexion actuelle à Val-et-Châtillon. Il n'est absolument pas assuré aujourd'hui qu'un projet éolien puisse voir le jour ET à Val ET à Cirey : à ce jour des incompatibilités existent, notamment vis-à-vis des hélicoptères de l'armée. L'étude conjointe de Cirey et Val permettra d'identifier si un projet techniquement acceptable et territorialement bien intégré est envisageable sur les deux bans communaux. Il est fort possible que les enjeux naturalistes ou techniques orientent la faisabilité d'un projet éolien uniquement sur Val-et-Châtillon ou uniquement sur Cirey-sur-Vezouze. Les choses avancent très lentement mais sont supervisées par la CC de Vezouze en Piémont : en effet à ce jour le potentiel éolien de la CC réside uniquement sur Cirey-sur-Vezouze et Val-et-Châtillon, le reste du territoire étant grevé de contraintes rédhibitoires liées à l'aviation.

Des échanges avec l'armée, attendus pour début 2023, permettront d'en savoir davantage sur la compatibilité de Cirey et Val : vous en serez précisément informés par lettre d'information.

Thierry CULMET, maire

Pour poursuivre les réflexions autour du projet d'éoliennes, nous avons décidé de démarrer les études de terrain cette année 2023 pour vérifier la compatibilité du projet avec notre territoire.

La première étape sera de confirmer qu'il y a suffisamment de vent pour que des éoliennes soient efficaces. Un mât de mesure du vent sera installé dans la forêt d'ici quelques semaines, au lieu-dit La Salle de Danse, un point haut de la zone d'étude. Il enregistrera les vitesses et les directions du vent sur une durée d'un an minimum.

Il sera équipé de capteurs à ultra-sons fixés à différentes hauteurs pour enregistrer l'activité des chauves-souris de mi-mars à novembre. C'est une partie importante de l'étude de la faune locale.

A noter

Le mât sera installé par Autan Environnement, entreprise française dont les cordistes sont à Dijon. Haut de 100 m, il ne nécessite aucune fondation : posé sur le sol, il est tenu par des haubans, eux-mêmes ancrés dans le sol par des plaques métalliques enterrées à 1 m. L'entreprise Barassi BTP, établie à Cirey, sera missionnée pour réaliser les ancrages.



Durée des études

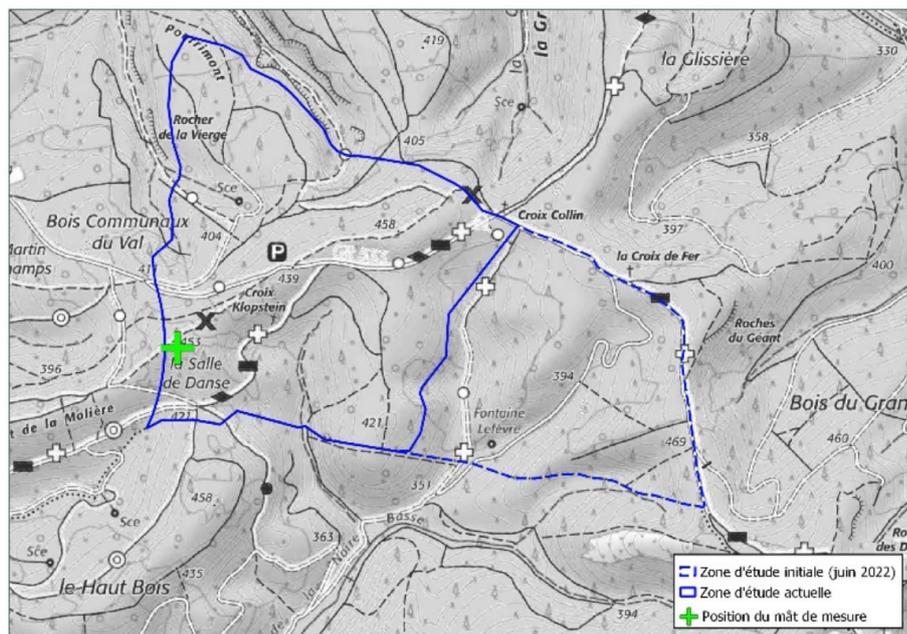
D'autres études seront lancées cette année afin de vérifier que le projet d'éoliennes soit en adéquation avec notre environnement et s'intègre bien dans notre paysage. L'ensemble de ces études va durer un an et demi. Vous trouverez plus de détails sur les étapes à venir et sur le déroulement de ces études sur les pages 2 et 3 de la lettre d'information que nous vous avons distribuée en juin (et que vous pourrez retrouver en mairie).

Réduction du nombre d'éoliennes envisagées

Courant 2022, nous avons à plusieurs reprises échangé au sujet du projet éolien avec les services de l'armée, de l'ONF, et de la préfecture de Nancy.

Les échanges avec l'armée ont conduit à une réduction de la zone d'études, car la partie EST de notre forêt communale est survolée par une trajectoire de navigation des hélicoptères de Phalsbourg.

Le nombre d'éoliennes envisagées à ce jour n'est plus de 3 à 7 éoliennes mais de 3 à 4 éoliennes.



Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur ce projet. N'hésitez pas non plus à contacter Antoine Desforges (06 08 63 35 02), chef de projet chez OPALE, qui nous accompagne sur le suivi du projet.

M. Culmet, Mme Gérard et M. Besnard, maire et adjoints de Val-et-Châtillon, au nom de l'ensemble du conseil municipal